

*Initiatives ministérielles*

la Présidente, je me réjouis de pouvoir ainsi prendre la parole à la Chambre au sujet non seulement du projet de loi C-30, mais aussi du contexte plus général dans lequel s'inscrit cette modification cruciale de la Loi sur le ministère du Travail.

Il importe que les Canadiens comprennent quels sont les objectifs à long terme de la réaction gouvernementale à la disparition de la pêche traditionnelle et qu'ils comprennent les efforts déployés pour surmonter ces difficultés au moyen de programmes utiles et coordonnés qui reconnaissent le caractère inéluctable du changement et le besoin pressant de jeter les bases d'une économie plus diversifiée et plus pertinente dans la région de l'Atlantique.

Nous reconnaissons aussi que la dimension humaine de cette situation tragique appelle des mesures souples et équitables, particulièrement dans la mesure où elles s'appliquent aux plus durement touchés et aux moins capables de s'adapter.

Certes, nul groupe n'est plus touché par le déclin de l'industrie du poisson de fond que les pêcheurs et les travailleurs d'usine plus âgés, ces gens qui ont travaillé toute leur vie dans le secteur de la pêche et qui découvrent souvent que leurs perspectives d'emploi ne sont pas très encourageantes.

C'est pourquoi la stratégie du poisson de fond de l'Atlantique comprend un programme d'adaptation des travailleurs plus âgés des usines de poisson. C'est pourquoi il faut modifier la Loi sur le ministère du Travail afin d'inclure, dans la stratégie, les travailleurs admissibles qui auront 55 ans durant la période de prestations.

● (1205)

La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique a été conçue de concert avec les provinces, les syndicats, les entreprises, l'industrie et, bien sûr, les collectivités et les particuliers touchés par la crise qui sévit dans la région canadienne de l'Atlantique, ces personnes qui perdent leur emploi en raison de leur dépendance à l'égard d'une ressource en baisse dans cette région du pays.

Tous les aspects du changement sont entrés en ligne de compte dans l'élaboration de la stratégie, ce qui explique pourquoi des programmes visant la situation de groupes particuliers, comme les travailleurs plus âgés, sont inclus dans cette stratégie globale d'adaptation.

Nous avons choisi une nouvelle façon très avant-gardiste et globale de nous attaquer au problème de la région de l'Atlantique. Il est essentiel, dans ce débat, de comprendre, en tant que gouvernement, en tant que peuple, que la seule constante de notre société contemporaine est le changement.

Elle exige le recours à des moyens nouveaux de résoudre les problèmes que nous affrontons au Canada. La nouvelle dynamique, la restructuration de l'économie canadienne, particulièrement dans la région de l'Atlantique, fait appel à une nouvelle stratégie pour le marché du travail, à de nouveaux moyens de faire face au chômage structurel, à de nouvelles attitudes, en

donnant aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour s'adapter au changement qui a, de plus d'une façon, anéanti une ressource, le poisson.

La façon dont non seulement cette région, mais aussi le pays s'en sortiront dépend de l'astuce avec laquelle le gouvernement réagit à la nouvelle dynamique de l'économie de l'Atlantique. L'initiative déborde donc du cadre de l'industrie de la pêche. Elle reconnaît qu'en tant que Canadiens, nous devons renoncer aux bonnes vieilles méthodes, que nous devons prendre conscience du changement et l'accepter, que notre économie ne tourne tout simplement plus comme avant.

Cette crise de l'Atlantique nous a donc obligés à remettre en question nos façons habituelles de réagir au changement économique. Pendant que nous examinons, analysons et, en quelque sorte, inventions de nouveaux moyens d'y faire face, nous étions constamment conscients, comme toujours lorsqu'il est question de la politique d'État, du gagne-pain et de la vie des jeunes comme des moins jeunes dans une région comme celle de l'Atlantique, qu'en tant que gouvernement, nous avons le devoir d'offrir des possibilités d'emploi à la population.

En retour, les habitants de la région de l'Atlantique qui sont touchés par ce programme ont l'obligation de tirer le maximum des possibilités que leur offre le gouvernement du Canada, en association avec tous les principaux intéressés de la collectivité. Il ne s'agit pas d'offrir du soutien du revenu pour le simple plaisir de le faire, mais bien de s'adapter à la nouvelle dynamique de l'économie, qui exige des solutions innovatrices au problème d'une ressource de moins en moins abondante: le poisson.

● (1210)

Nous devons trouver divers moyens de traiter de la question et d'offrir aux gens touchés par la disparition de cette ressource toute une gamme d'outils pour s'en sortir. Toujours de concert avec les collectivités, les entreprises et les particuliers, le gouvernement a établi toute une série de programmes visant à faciliter la transition qui, bien sûr, s'impose dans la région de l'Atlantique.

Entre autres choses, nous offrons des services de planification de la carrière et de counselling en matière d'emploi. Ces services nous permettront d'évaluer les possibilités d'emploi de chacun, d'aider chacun à se fixer des objectifs, à arrêter un plan d'action personnel pour améliorer ses possibilités d'emploi au sein d'une économie en constante évolution.

Nous offrons aussi un programme d'encouragement au travail indépendant afin, essentiellement, d'aider le travailleur à se lancer en affaires, dans un autre secteur que celui de la pêche. Au fond, ce programme donnera de l'espoir aux Canadiens de cette région et la possibilité de recevoir de la formation en entrepreneuriat.

Cette consultation intensive et complète de tous les intéressés signifie qu'au départ, le gouvernement a l'appui et la coopération de la population.